

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 13 DECEMBRE 2021

1) REFECTION DE LA SALLE COMMUNALE

La réfection de la toiture de la salle communale est à l'étude avec le changement des tuiles accompagné d'une isolation phonique et thermique. L'estimation des travaux s'élève à 77 700€. Pour ce projet, deux demandes de subvention seront déposées : une demande au Fonds 199 du Département et une autre au titre de la DETR 2022.

2) AMENAGEMENT DU TERRAIN LEWANDOWSKI AU BOURG DE ST-VIDAL

Dans le cadre de l'aménagement du village, ce projet est en partie financé par le 43.11, une aide départementale. Afin de compléter le financement, un dossier sera déposé à la Région. Un premier lot comprenant la maçonnerie et volet paysager sera réalisé en 2022-2023; le second lot comprenant la construction d'un abri et l'aménagement d'une aire de jeux sera réalisé en 2024.

3) ACQUISITION D'UN VEHICULE

Le conseil approuve l'achat d'un véhicule Ford Ranger en remplacement du Nissan Patrol pour lequel les frais de remise en état sont trop importants. Le montant de cette acquisition avec reprise du Nissan Patrol s'élève à 16 300€ HT auquel il faudra ajouter la pose d'une benne et la fixation de l'étrave.

4) ECOLE DE SANSSAC

Depuis plusieurs mois, les deux municipalités connaissent des difficultés pour trouver un accord raisonnable sur le montant de la participation financière versée chaque année à la commune de Sanssac l'Eglise. De fait, face à l'impossibilité de trouver un accord, les élus de St-Vidal ont décidé de mettre fin au RPI à compter de septembre 2022.

5) DEA : GESTION DES EAUX PLUVIALES

La communauté d'Agglomération a la compétence « Eaux Pluviales Urbaines ».

Désormais, chaque année, chaque commune de l'agglomération devra verser une participation d'un montant de 2,50€/habitant en frais de fonctionnement et de 3,50€/habitant en investissement. Pour notre commune, cela correspond à 2167€ de frais en investissement. La commune se chargeant de l'entretien du réseau d'eaux pluviales urbaines, la part fonctionnement lui sera restituée.

Pour information, l'Agglomération finance 50% des travaux de Chazelles sur la partie des eaux pluviales.

6) DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET

Pour s'adapter aux dépenses réelles, le conseil approuve le transfert de lignes budgétaires pour régulariser l'avance du marché Colas à Chazelles, la subvention du CCAS, les investissements dans des panneaux de signalisation et un dos d'âne, le changement de radiateurs pour une location et le règlement d'impôts du photovoltaïque.

7) RECENSEMENT DE LA POPULATION

Nicole Trescarte sera l'agent recenseur de la commune pour assurer le recensement du 20 janvier au 19 février 2022. Etant donné qu'elle n'a pas effectué la totalité des heures de ménage en 2021 en raison de la faible location des salles communales, ces heures seront travaillées dans le cadre du recensement. Une aide de l'état est versée à chaque commune pour financer le salaire de l'agent recenseur.

8) HARMONISATION DE LA DUREE LEGALE DU TRAVAIL AU SEIN DE LA FONCTION PUBLIQUE

La loi sur l'organisation du travail au sein de la fonction publique est appliquée à compter du 1^{er} janvier 2022.

9) ADHESION AU « SERVICE UNIFIE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT ALLEGRE / ST PAULIEN / LOUDES

Le conseil municipal approuve l'adhésion à compter du 1^{er} janvier 2022 pour un montant de 1.097€. La convention est signée pour une durée de 5 ans.

10) QUESTIONS DIVERSES

- Le conseil autorise le maire à signer l'avenant au marché de Colas à Chazelles pour un montant de 3.774€.
- Le site Internet est en reconstruction mais il y a beaucoup de contenu manquant à la suite de l'incendie des serveurs d'hébergement. Une réduction a été accordée par le prestataire mais cela reste insuffisant face aux dommages occasionnés. Une réclamation a été lancée. La commune contactera d'autres communes concernées.
- Le conseil approuve le renouvellement de l'adhésion à la plateforme de dématérialisation des marchés publics pour un montant de 90€.
- Le Programme New Deal du Département interroge le conseil sur la qualité des réseaux mobiles sur la commune. Le conseil souligne l'amélioration du réseau dans le bourg de st-Vidal suite à l'installation du pylône 4G à Grazac.
- La restauration de la cloche de l'église sera prévue au budget 2022.
- Le conseil donne l'autorisation au moto club des Portes d'Auvergne de circuler sur les chemins de la commune le 9 avril 2022 lors de leur randonnée moto enduro.
- Une enquête sur le « Consommer local » sera proposée sur Illiwap aux personnes souhaitant donner leur avis.